

4.01/19

~~5.01/19~~

Conseil de Ville de Delémont  
ALTERNATIVE DE GAUCHE



28 janvier 2019

~~Motion~~ Postulat

Développer la démocratie participative : introduction de la motion populaire.

Les sociétés occidentales vivent une crise démocratique des plus profondes. Des franges de plus en plus larges des populations se sentent tenues en marge des décisions politiques et la démocratie représentative, si elle souhaite survivre à cette crise, doit interroger son fonctionnement.

La Suisse, exemple de démocratie directe, et le Jura en particulier ne sont pas épargnés par ce phénomène.

Les taux d'abstention lors des élections communales de ces dernières années sont parlants et légitiment la notion de « crise démocratique ». Si la participation s'élevait à 37,2%, en 2012, ce ne sont plus que 31,5% des électeur-trice-s potentiels qui daignaient se rendre aux urnes en 2017. Les autorités communales représentent formellement aujourd'hui moins d'un tiers des citoyen-ne-s de notre ville.

L'Alternative de gauche est depuis toujours favorable à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne et démocratique.

La motion populaire n'est pas une nouveauté. Elle fait l'objet de débats réguliers dans différents pays, et en Suisse dans différents cantons depuis des années.

Cette forme d'intervention démocratique populaire existe au niveau cantonal à Schaffhouse depuis 10 ans, à Fribourg, Obwald, Neuchâtel et Soleure. Elle a été développée dans différentes communes, uniquement en Suisse alémanique pour le moment (Gossau, Kriens, Ostermundigen et Lucerne pour n'en citer que quelques-unes).

La motion populaire constitue un nouveau droit politique à disposition du peuple. Elle est traitée de manière analogue à la motion parlementaire, à ceci près qu'elle n'est pas lancée par un-e élu-e-, mais par un nombre déterminé de citoyen-ne-s. Une fois déposée, elle est traitée de manière similaire à la motion parlementaire.

**L'Alternative de gauche demande l'introduction de la motion populaire à Delémont. La motion populaire devra être soutenue par 100 citoyen-ne-s ayant le droit de vote en matière communale.**

Pour l'Alternative de Gauche  
Pierluigi Fedele